



GEBS

Groupement des Entreprises
des Boucles de Seine

À vos côtés, au service de votre entreprise

CHARTRE



Ethique et Pratiques Commerciales

CHARTRE



Pourquoi se doter d'une charte d'Ethique et de Pratiques Commerciales ?

Dans ses objectifs de développement économique du territoire et de recherche d'une prospérité collective, le GEBS se conçoit également comme un réseau d'affaires de proximité au sein duquel la dimension humaine des relations commerciales est valorisée.

Le maintien d'une solidarité et d'une qualité relationnelle entre ses membres, indispensable à ses missions d'échanges entre dirigeants d'entreprises et de représentation des forces économiques du territoire, imposent une exigence particulière dans les relations commerciales entre membres.

L'objectif est de construire des partenariats durables et profitables permettant de développer les flux économiques au sein du territoire, en exploitant les avantages de la proximité en termes de qualité des relations commerciales, mais aussi de développement durable.

LES 3 PRINCIPES

1 - LOYAUTÉ et RESPECT MUTUEL

Les membres du GEBS s'engagent à développer entre eux des relations commerciales loyales et honnêtes dans le respect mutuel.

2 - PROFESSIONNALISME

Ils s'attachent tout particulièrement à respecter leurs engagements : le professionnalisme attendu suppose le respect des délais, des prix, comme de l'ensemble des clauses contractuelles convenues.

3 - TRANSPARENCE

Les membres du GEBS communiquent entre eux dans la plus grande transparence sur les limites de chacun en termes économiques, de réalisations de prestations ou de capacités à répondre aux cahiers des charges.

**GEBS**

Groupement des Entreprises des Boucles de Seine
À vos côtés, au service de votre entreprise

LES 8 REGLES : POUR DES PARTENARIATS DURABLES ET FRUCTUEUX

- 1. ACCUEIL BIENVEILLANT** : les entreprises membres du GEBS réservent un accueil bienveillant aux démarches commerciales des autres membres dès lors qu'elles ne prennent pas la forme d'un démarchage intensif ou intrusif.
- 2. CONSULTATION** : dans leur recherche de fournisseurs et de prestataires, les membres, dans le respect de leurs politiques d'entreprises et des procédures d'appel d'offres et de mise concurrence, font part de leurs besoins aux membres du GEBS susceptibles d'y répondre.
- 3. MOYENS** : que ce soit pour faire connaître leurs produits ou leurs prestations ou faire part de leurs besoins et intentions d'achats, les membres peuvent utiliser les moyens mis à leur disposition par le GEBS (plateforme internet, coordonnées des membres).
- 4. ÉQUITÉ** : il n'y a cependant pas de privilège d'appartenance au GEBS, et les fournisseurs ou prestataires membres sont considérés de la même façon que les autres concurrents.
- 5. BONNES PRATIQUES** : les pratiques de dumping ou inversement les marges excessives, tout comme les pratiques abusives d'achat conduisant à l'écrasement des marges des prestataires ou fournisseurs, sont proscrites entre adhérents.
- 6. INTÉRÊT RECIPROQUE** : les membres cherchent à établir une relation économique équilibrée permettant un partenariat profitable et durable. Ils dialoguent de façon proactive pendant toute la durée de leur relation de façon à faire face le cas échéant aux difficultés dans l'exécution des obligations réciproques.
- 7. INFORMATION INTERNE** : les dirigeants des entreprises membres informent leurs collaborateurs commerciaux ou donneurs d'ordre de cette charte, et se tiennent informés de toute difficulté survenant dans les relations avec un membre du GEBS.
- 8. DIALOGUE** : lorsque qu'un différend survient, le dialogue entre dirigeants est privilégié afin de rechercher des solutions.
A la demande d'un membre, la Commission opportunités GEBS peut être saisie afin que le Conseil d'Administration intervienne en facilitation, en toute neutralité, s'il le juge utile, pour accompagner un règlement amiable du différend ou du litige.

ENGAGEMENT DE L'ADHERENT DU GEBS SUR LE RESPECT DE LA CHARTE

M(e) représentant l'entreprise est adhérent(e)
du Groupement des Entreprises des Boucles de Seine.

A ce titre, il (elle) reconnaît avoir connaissance de la philosophie du groupement, de la charte d'Éthique et Pratiques Commerciales respectées par l'ensemble de ses membres.

C'est pourquoi il (elle) s'engage à :

- Participer aux actions organisées par le groupement chaque fois que sa disponibilité le lui permettra ;
- Soutenir et promouvoir le groupement, ses adhérents, les valeurs qu'ils défendent ;
- Apporter son expérience et ses compétences pour aider les membres qui en ont besoin ;
- Assurer la promotion et la valorisation des chefs d'entreprise auprès des tiers ;
- Favoriser les échanges commerciaux entre membres du groupement dans le respect des principes et des règles de la Charte d'Éthique et de Pratiques Commerciales ;
- Faire référence au GEBS, autant que de besoin, pour ses transactions commerciales ;
- Respecter au sein de son entreprise des valeurs citoyennes, à savoir :
 - Travailler dans le respect des règles de l'art reconnues par l'ensemble de sa profession,
 - Respecter les normes et les réglementations applicables à son activité,
 - S'assurer du bon équilibre de la relation commerciale avec ses partenaires et confrères,
 - Créer une culture du développement durable, de la responsabilité sociale et sociétale,
 - Mettre en œuvre l'ensemble des mesures permettant d'assurer la sécurité des personnes et des biens,
 - Favoriser l'accès à son entreprise aux jeunes en contrat d'alternance ou en stage.

Francis SEVIN
Président du GEBS

Représentant de l'entreprise

Date :

Nom :

Signature :



ENGAGEMENT DE L'ADHERENT DU GEBS SUR LE RESPECT DE LA CHARTE

M(e)

représentant l'entreprise

est adhérent(e) du Groupement des Entreprises des Boucles de Seine.

A ce titre, il (elle) reconnaît avoir connaissance de la philosophie du groupement, de la charte d'Éthique et Pratiques Commerciales respectées par l'ensemble de ses membres.

C'est pourquoi il (elle) s'engage à :

- Participer aux actions organisées par le groupement chaque fois que sa disponibilité le lui permettra ;
- Soutenir et promouvoir le groupement, ses adhérents, les valeurs qu'ils défendent ;
- Apporter son expérience et ses compétences pour aider les membres qui en ont besoin ;
- Assurer la promotion et la valorisation des chefs d'entreprise auprès des tiers ;
- Favoriser les échanges commerciaux entre membres du groupement dans le respect des principes et des règles de la Charte d'Éthique et de Pratiques Commerciales ;
- Faire référence au GEBS, autant que de besoin, pour ses transactions commerciales ;
- Respecter au sein de son entreprise des valeurs citoyennes, à savoir :
 - Travailler dans le respect des règles de l'art reconnues par l'ensemble de sa profession,
 - Respecter les normes et les réglementations applicables à son activité,
 - S'assurer du bon équilibre de la relation commerciale avec ses partenaires et confrères,
 - Créer une culture du développement durable, de la responsabilité sociale et sociétale,
 - Mettre en œuvre l'ensemble des mesures permettant d'assurer la sécurité des personnes et des biens,
 - Favoriser l'accès à son entreprise aux jeunes en contrat d'alternance ou en stage.

Francis SEVIN
Président du GEBS

Représentant de l'entreprise

Date :

Nom :

Signature :